

Livret d'accueil

Hôpital de jour

Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie



www.chateau-walk.fr

Le mot du directeur



Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie Château Walk. L'établissement vous accueille peut être pour la première fois, ainsi, ce n'est pas sans une certaine appréhension que vous en avez franchi le seuil et cela peut se comprendre.

lci tout est fait pour vous assurer un séjour de qualité, dans les meilleures conditions d'accueil et de soins.

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition ce livret d'accueil qui rassemble toutes les informations nécessaires dont vous pouvez avoir besoin.

Mario PANIGALI
Directeur

Sommaire

1. Présentation

D =

P.4

- Les missions
- Les indications

2. Fonctionnement

- Admission du patient
- Déroulement d'une journée
- Suivi médical
- Rythme et durée de la prise en charge

3. Votre séjour

P.5

- Recommandations
- Vie quotidienne
- Mesures universelles d'hygiène
- Lutte contre la douleur

1. Présentation

Les missions

En post séjour d'hospitalisation complète

La prise en charge vous permet de renforcer votre sevrage et de poursuivre un projet de soins déjà engagé en hospitalisation complète, période charnière qui permet également de consolider les relais extérieurs (CSAPA, association, emploi...).

En hospitalisation initiale

L'hôpital de jour vous permet de rester dans votre lieu de vie, dans votre environnement social et familial. Il est parfois indiqué pour les patients qui ne souhaitent pas l'hospitalisation complète.

La durée de séjour : 13 semaines renouvelables. Chaque nouveau séjour fait l'objet d'un nouveau projet personnalisé.

Les indications

- Vous permettre de vous confronter concrètement à l'extérieur :
 - aux difficultés à garder l'abstinence,
- à l'expérimentation de la réduction des risques.
- Vous permettre de maintenir une abstinence après un sevrage en attendant une post-cure
- Vous permettre de maintenir un suivi addictologique
- Permettre une prise en charge adaptée aux fragilités de chacun.



2. Fonctionnement

L'admission du patient

L'admission se fait de deux manières :

- soit par une structure extérieure : l'admission est validée à partir d'un dossier d'admission similaire au résidentiel par le médecin et la direction,
- soit à la sortie d'hospitalisation de l'établissement : vous devez faire la demande au médecin. Celle-ci sera discutée en réunion pluridisciplinaire.

L'hôpital de jour vous propose une prise en charge globale et diversifiée qui s'appuie sur des activités et un travail thérapeutique individuel. Vous élaborerez avec l'ensemble des professionnels concernés, un projet de soins modulable et personnalisé.

Déroulement d'une journée type

Temps d'accueil du groupe (de 9h à 10h)

Vous vous réunissez autour d'un café et un temps d'échange est prévu collectivement avec l'infirmière. Ensuite, vous serez vu individuellement pour évaluer votre état physique et psychique.

Temps de présence aux activités et aux ateliers (de 10h à 12h)

Vous vous rendrez dans l'atelier de votre affectation, les différents ateliers proposés sont : atelier bois, atelier maqueterie, atelier espace vert.

Cette affectation est vue avec vous dès votre arrivée, elle est obligatoire. Vous pouvez également vous rendre dans différentes autres activités : groupe de parole, arthérapie, activités sportives...

L'administration des médicaments et repas (de 12h à 13h30)

Si vous devez prendre un traitement, vous devez vous rendre à la pharmacie de l'hôpital. L'infirmière pourra tracer la délivrance ainsi que l'administration dans le dossier informatisé. Le repas se prend en salle à manger où une table est reservée à l'hôpital de jour.

Temps de présence aux activités et/ou ateliers (de 13h30 à 16h30)

Autres temps thérapeutiques proposés : Vous aurez un accompagnement spécifique à savoir : psychologue, assistante sociale, réinsertion professionnelle. Diverses activités pourront vous être proposées selon votre parcours.

Temps de départ du groupe (de 16h30 à 17h)

Vous vous réunissez avec l'infirmière, ce temps d'échange vous permet de vous exprimer sur le vécu de la journée.

Suivi médical

Vous bénéficierez a minima de trois consultations avec le médecin addictologue durant votre séjour.

Rythme et durée de la prise en charge

Variable selon les indications, le rythme est défini par le médecin avec vous. Il est de 1 à 4 jours par semaine, sur une durée de 13 semaines.

3. Votre séjour

Recommandations

Toutes les dispositions sont prises lors de votre séjour pour vous préserver de tout incident ou accident. Toutefois, votre sécurité ne sera pleinement assurée que si vous respectez vousmême les recommandations suivantes :

- Observez à l'égard du personnel et des autres patients la correction qui s'impose.
- Suivez les recommandations des médecins. du responsable de service, des infirmières et autres personnes.
- Respectez les locaux et objets mis à votre disposition.
- Ne vous absentez pas du service sans autorisation du médecin ou des soignants.
- · Ne pénétrez pas dans les locaux (services médicaux, ...) sans autorisation.



PRÉVENTION DE L'INCENDIE

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'établissement. Pour assurer votre sécurité, une détection incendie est opérationnelle dans tous les locaux d'hébergement.



Consignes en cas de début d'incendie

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes, prévenez immédiatement le personnel.



Consignes en cas d'évacuation

Dès que l'alarme incendie se met en route veuillez vous rendre au point de regroupement sur le parking extérieur de l'établissement, au niveau de ce panneau : 💉

N'empruntez pas les ascenseurs.



Consignes en cas d'incident électrique

Si vous constatez un incident d'ordre électrique, Transmettez immédiatement l'information à un membre du personnel.

Il vous est strictement interdit d'intervenir dans un local technique de l'établissement.



Vie quotidienne



Transports

Pour vous rendre à l'hôpital de jour, vous pouvez utiliser vos propres moyens ou les transports en commun. Le médecin du service peut également vous prescrire un moyen de transport adapté à votre état (Ambulance, VSL). Vous avez le libre choix de votre transporteur. Il vous suffira de communiquer ses coordonnées au personnel du service afin qu'il organise votre prise en charge.



Votre argent

 Nous vous conseillons de vous munir du strict minimum nécessaire pour la journée.



Vos objets personnels

- L'établissement n'est pas responsable des pertes ou vols de tout objet de valeur.
- Il vous est possible de stocker vos effets personnels dans un casier. A votre charge de ramener un cadenas pour le verrouiller. Le casier devra être libéré à la fin de la journée.
- Les voitures personnelles, cycles, motocycles stationnés sur le parking du centre doivent être assurés par leur propriétaire.
- Il est interdit d'apporter des objets dangereux, tels que : armes, couteaux ou autres.



Quelques règles de vie

- La consommation de drogue et d'alcool est interdite dans l'enceinte de l'établissement.
- Tabac / vapotage: l'établissement applique la législation en vigueur, il est par conséquent strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
- L'usage des biens collectifs (CD, livre...) est possible dans le cadre de l'hôpital de jour (emprunt en accord avec l'équipe de l'hôpital de jour possible).
- L'entretien quotidien et l'aménagement de l'hôpital de jour sont assurés conjointement avec le personnel.
- Durant les activités, merci d'éteindre vos téléphones et de ne pas consommer d'aliments.
- Il est interdit de quitter l'établissement seul de 9h à 17h en hôpital de jour.



S Les médicaments

- La prise des médicaments durant les temps d'hospitalisation est assurée par l'infirmerie.
- Vous êtes tenus de fournir une copie de votre ordonnance en cas de nouveau traitement ou de modification de ce dernier.



Les repas

- Une boisson d'accueil vous est proposée dès votre arrivée en début de journée.
- Les repas sont pris en commun à la salle à manger.
- Déjeuner à partir de 12h (le menu du jour est affiché en début de semaine à la salle à manger).
- Des régimes particuliers peuvent être établis sur prescription médicale (vous avez également la possibilité de demander un régime particulier auprès du service médical).
- Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge nutritionnelle, un cahier à idées est mis à votre disposition dans la salle à manger.



🗐 Les journaux

Un exemplaire du quotidien DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace) est à votre disposition à l'accueil.



Boissons et friandises

Un espace « distributeurs de boissons et de confiseries » est à votre disposition dans le pôle d'activités.



🗐 Le parc

Idéal pour une promenade relaxante, le parc est accessible durant votre séjour. Aidez-nous à le garder propre!



Les animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement



Le tabac

Conformément au décret du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Nous vous demandons de respecter les emplacements fumeurs en place et de jeter vos mégots dans les cendriers prévus à cet effet. Ceci concerne également la cigarette électronique.



Culte

Un aumônier est à votre disposition pour vous écouter, vous accompagner quelque soit votre religion. Pour plus d'informations, veuillez-vous conférer à l'annexe.

Mesures universelles d'hygiène

Devenez acteur de votre prise en charge

Les mesures universelles d'hygiène se nomment « précautions standard » et doivent s'appliquer en tout lieu par tous et pour tous (agents-patients-visiteurs) afin de prévenir et de maîtriser le risque infectieux au sein de l'établissement.

Les « précautions standard » sont basées sur le respect de la réalisation d'une hygiène des mains et incluant le port d'une tenue propre, le nettoyage des locaux, la gestion des déchets et du linge. Des précautions complémentaires peuvent être mises en place en cas d'infection ou pour protéger un patient .



Vous-même ainsi que vos proches êtes sollicités pour participer à cette lutte contre les infections associées aux soins en réalisant une hygiène des mains régulièrement et en respectant les consignes disponibles, à l'accueil.

Lutte contre la douleur

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur conformément à l'article L 1110-5 du Code de la santé publique qui précise : "... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..."

Vous avez peur d'avoir mal?

La douleur n'est plus une fatalité.

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie.

Pour y remédier nous avons besoin de votre participation.

Évaluez votre douleur

La douleur se prévient. La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes.

L'évaluation de la douleur est réalisée grâce à une échelle numérique simple qui vous permet d'en indiquer l'intensité.

0 = absence de douleur

10 = douleur insupportable

L'évaluation régulière de votre douleur permet de se rendre compte de son intensité, ce qui nous permet de vous proposer un traitement adapté puis de nous assurer de son efficacité, même si nous ne pouvons pas vous garantir l'absence totale de douleur

Prévenir, traiter, soulager votre douleur c'est possible

Quelque soit l'origine de votre douleur, faites-en part au personnel soignant. En fonction de sa nature et de son intensité, votre médecin vous prescrira un traitement adapté. Celui-ci sera réajusté en fonction de l'évaluation régulière de votre douleur.

